

## Les points à vérifier avant livraison d'une installation Yzentis



## SOMMAIRE

1. PREAMBULE
2. POINTS A VERIFIER SUR LE MODULE
3. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DE LA CENTRALE
4. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DU REGULATEUR
5. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DES BOUCHES
6. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DE LA SMART VIEW

## **1. PREAMBULE**

Le présent document permet de répertorier les points essentiels au bon déroulement d'une installation du système Yzentis.

Ce document n'est en aucun cas exhaustif et ne peut pas prendre en compte les spécificités de chaque chantier. Charge à l'installateur de se mettre en relation avec France Air afin de valider les points techniques qui pourraient l'interpeller.

On considère que toutes les côtes prérequis au bon fonctionnement d'yzentis ont été respectées :

- H = 2,17m entre sol fini et faux plafond où est installé le module
- L = 90cm entre les deux cloisons qui encadrent Yzentis
- H = 260 mm entre sol fini et évacuation des eaux vannes

## **2. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DU MODULE**

Le module Yzentis résulte de l'association d'une unité de traitement d'air et d'une chaudière gaz condensation.

Lors d'une demande de chauffage, le volet de la pièce s'ouvre, l'unité de traitement d'air se met en route, la chaudière alimente l'unité de traitement d'air, l'air à réchauffer passe à travers la batterie pour être diffusé dans la gaine en aval du volet ouvert.

Il est donc essentiel de s'assurer que l'étanchéité du module est respectée :

- Au niveau de la plinthe basse à l'aide d'un joint silicone
- Au niveau de la plinthe haute : Réglage du profilé blanc fixé à l'arrière du bandeau d'habillage
- Au niveau des portes. A ce titre, un jeu de joints a été livré. Ne pas hésiter à vérifier leur bonne mise en œuvre.
- Sur les coté du module Yzentis entre la cloison et le module : Réglage des deux profilés blanc latéraux

## **3. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DE L'UNITE DE TRAITEMENT D'AIR**

- Avant livraison il est important de s'assurer que le filtre est propre. Si ce n'est pas le cas, il faut procéder à son remplacement ou le nettoyer si l'encrassement est minime ( filtre encore blanc)

- Avant mise en route, il est important de vérifier que l'installation est purgée au point haut de l'installation. Sur la batterie, il y a 2 vis de purge en partie haute et basse : ne pas hésiter à purger à ces endroits.
- Pour garantir un bon échange, vérifier que le départ chauffage soit raccordé sur l'entrée de l'unité de traitement d'air et la sortie de l'unité de traitement d'air soit raccordée sur le retour chauffage de la chaudière.

#### **4. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DU REGULATEUR**

Le soin apporté lors de la mise en œuvre se traduit par l'esthétique à l'intérieur du module. Nous vous recommandons de regrouper et ranger les éléments de câblage entre TA et régulateur et régulateur et volets. Ne pas hésiter à utiliser des « serre-câbles »

Concordance entre le numéro de registre et le câblage du thermostat dans les chambres (en version filaire)

#### **5. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DES BOUCHES**

Les diffuseurs Twintop sont équipés de 3 rangs d'ailettes verticaux sur la partie diffusion. Merci d'orienter le flux d'air en fonction de la configuration de la pièce.

Les flexibles dans les faux plafonds doivent être étirés par le milieu et former un « S » afin de permettre une bonne atténuation acoustique sans pour autant générer une perte de charge excessive

Il est important de vérifier la température de soufflage, la vitesse de soufflage et la portée du flux d'air grâce à un anémomètre et un fumigène.

#### **5. POINTS A VERIFIER AU NIVEAU DE LA SMART VIEW**

Le thermostat Smart View permet de configurer la régulation du système.

S'assurer des points suivants :

Déclaration du nombre de pièces (un affichage de température à 300°C indique une déclaration du nombre de pièces différents du nombre de registre)

Réglage de la température de consigne par pièce

Réglage du poids de débit d'air par pièce

**Enfin, pour garantir le bon fonctionnement de l'installation dans le temps, il convient de recommander au syndic, aux acquéreurs, aux bailleurs, de faire souscrire un contrat d'entretien global de l'installation comprenant l'entretien de : la chaudière, l'unité de traitement d'air, le radiateur sèche serviettes.**

